

ACTES DU COLLOQUE SUR LE FINANCEMENT CULTUREL

25 et 26 mars 2009
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

DEUXIÈME BLOC

Les programmes et partenariats

Jean-Marc Parent, conseiller en développement culturel au ministère de la Culture, des Communications et de la condition féminine du Québec.

Bonjour, je vais vous faire une présentation sommaire car le ministère gère une vingtaine de programmes. Depuis deux ans, toutes les demandes sont faites par Diapason, un service transactionnel sécurisé sur Internet permettant de produire vos demandes d'aide financière et les transmettre au ministère. Si vous avez des questions techniques Diapason peut vous apporter une aide et si vos questions concernent les programmes vous pouvez communiquer avec la direction régionale du ministère.

Nous avons quatre programmes qui sont :

Aide au fonctionnement

C'est une aide récurrente dédiées aux organismes chaque année, comme les musées et les diffuseurs.

Aide aux immobilisations

C'est l'aide pour le patrimoine et les équipements.

Aide aux initiatives de partenariat

Je vais y revenir plus loin.

Aide aux projets

Selon le secteur par accueil ou par appel.

À la direction régionale du ministère il y a un responsable par programme.

Aide aux initiatives de partenariat

Ce programme d'entente de développement culturel est l'un des programmes ayant le plus de marge pour aider les organismes lorsqu'ils ne peuvent pas se prévaloir des programmes normés du ministère. Les ententes se font avec la CRÉ, les municipalités et les MRC. Ils permettent de faire des projets de collaboration qui ne sont pas normés. Cela permet d'associer plusieurs partenaires à un projet. Il existe sept ententes de politiques culturelles dans la région et on doit avoir une politique culturelle pour bénéficier d'une entente, c'est une condition. Dans Lanaudière, les villes de L'Assomption, Mascouche et de Repentigny ont des ententes et la MRC de L'Assomption et de Montcalm ont des politiques culturelles. Si vous demeurez dans une municipalité où il n'y a pas de politique culturelle, vous avez intérêt à motiver vos élus pour qu'il y ait une politique culturelle et en engageant un VVAP, le premier mandat sera d'élaborer cette politique.

Par la suite vous frappez à la porte du ministère pour négocier une entente qui est normalement de 30 000 \$ sur 3 ans et s'il y a d'autres partenaires cela peut être bonifié. C'est important de penser que le développement culturel se fait hors programme puisque le ministère a développé l'aide au partenariat qui permet d'élargir la portée et de sortir du cadre normalisé. Cependant, ce programme ne permet pas l'aide au fonctionnement des organismes, on ne peut pas payer de salaire. Mais c'est souvent la chance pour un organisme de se positionner au CALQ ou la SODEC pour une reconnaissance pluriannuelle.

Période de questions.

Question :

« Avez-vous un exemple du programme Aide aux initiatives de partenariat dans la région »?

« Oui le CRAL (Centre régional d'archives de Lanaudière) a développé ces circuits patrimoniaux par l'entremise de ce programme ».

Merci monsieur Parent pour cette participation.